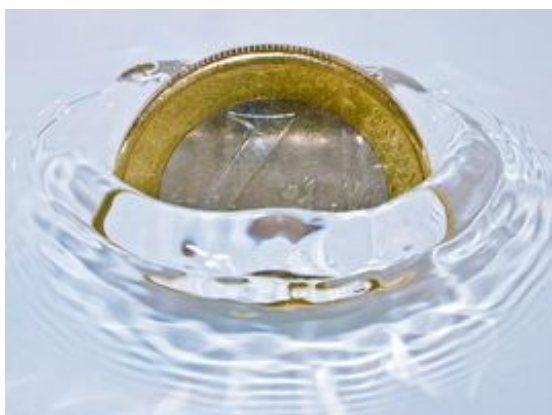


Eau et assainissement

Depuis le 1er janvier 2018, la communauté de communes Vallée de l'Hérault a pris la responsabilité du service de l'eau et de l'assainissement par transfert de compétences des 28 communes.



De quoi se compose le prix de l'eau?

Le prix du service de l'eau comprend une part eau potable et une part assainissement. Il s'exprime en euros/m³ pour une facture type de 120m³.

Le prix du service de l'eau correspond à tout ce qui touche à l'exploitation de l'eau allant du point de prélèvement jusqu'à l'évacuation et le traitement des eaux usées. Entre temps, l'eau aura été pompée, traitée, stockée, distribuée, collectée et assainie.

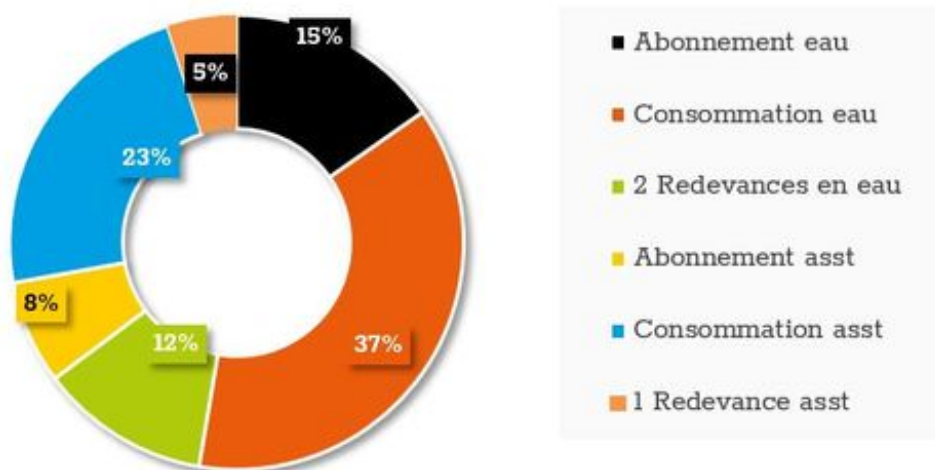
Le prix du service de l'eau n'est donc pas uniquement fonction de la quantité d'eau consommée par les usagers.

Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en tant qu'autorité organisatrice, a l'obligation de fournir le même niveau de service à tous les abonnés, c'est-à-dire le même prix et la même qualité de service.

Le tarif de la part eau potable d'une facture type 120m³ est de 2.06 €/m³ TTC et la part assainissement est de 1.19€/m³ TTC soit un total de 3.25€/m³ TTC. Le prix du service est unique sur le territoire.

Décomposition d'une facture type 120m³ (tarifs 2019)



TÉLÉCHARGER



Catalogue - Tarifs des prestations -

(953.97 Ko)

Le système de facturation

Le service des eaux facture deux fois par an :

- ▶ il établit une facture réelle suite à la relève des compteurs,
- ▶ puis une facture estimative (basée sur la consommation de l'année précédente).

“

En 2019, 20 % du parc des compteurs sont radio relevés, et 80 % sont relevés manuellement par les agents.

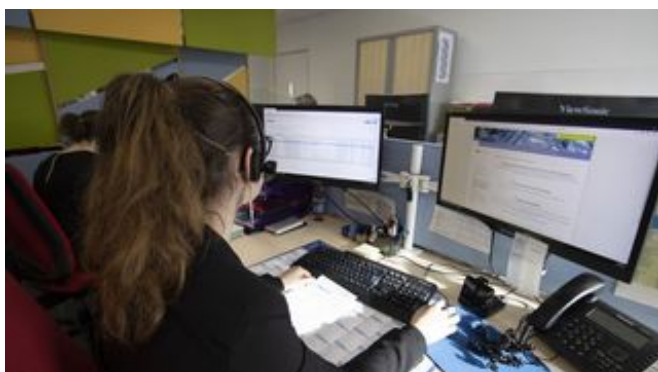


Une campagne de changement des compteurs des abonnés a débuté à l'automne 2019.

Elle va s'étaler sur 2 ans. Cela concerne environ 13 000 abonnés, qui verront leur compteur changer en radio-relève. C'est un boîtier déposé sur compteur.

Sécuriser l'alimentation en eau et préserver la ressource, limiter la durée des fuites sur le réseau, faciliter l'entretien des équipements et la relève des indices, éviter les erreurs de facturation des abonnés... Voilà autant d'atouts que vient apporter le nouveau système de radio-relève des compteurs déployé en vallée de l'Hérault.

La relation clientèle au service des abonnés



Le service relation clientèle reçoit les abonnés du lundi au vendredi de 8h à 13h à l'accueil situé Place Pierre Mendès France à Gignac.

L'accueil téléphonique est assuré par les chargées de clientèle du lundi au vendredi de 8h à 13h. Les équipes d'astreintes assurent 7 jours / 7 et 24h / 24 les appels téléphoniques pour les urgences du type fuite d'eau, égout bouché.

Une agence en ligne est également mise à disposition des abonnés qui peuvent créer leur compte privé afin d'accéder à :

- ▶ Leur consommation,
- ▶ Leurs duplicatas de factures,
- ▶ Des e-services,
- ▶ Paiement en ligne par carte bleue.

Sans se connecter à son compte privé, on y retrouve aussi les informations suivantes :

- ▶ Les actualités type coupures d'eau,
- ▶ Les arrêtés préfectoraux en cas d'alerte sécheresse.

Les formulaires sont téléchargeables sur [l'agence en ligne du service des eaux](#) au format PDF :

- ▶ Le contrat de souscription d'abonnement
- ▶ Le mandat SEPA
- ▶ La fiche de relevé d'index
- ▶ Le contrat de mensualisation,
- ▶ Le contrat de prélèvement automatique,
- ▶ Le formulaire de demande de pose compteur
- ▶ Le formulaire de remplacement d'abris compteur suite à un sinistre ou dysfonctionnement
- ▶ Le formulaire de déplacement compteur en limite de propriété
- ▶ Le formulaire de création d'un regard d'assainissement en limite de propriété
- ▶ Le formulaire de demande d'ouverture ou de fermeture de bouche à clé lors d'une absence prolongée.

Vous pouvez retourner ces formulaires remplis et signés, accompagnés des pièces justificatives par mail : clientele.servicedeseaux@cc-vallee-herault.fr ou les déposer en boîte aux lettres au 65 place Pierre Mendès France.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**